

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2022 à 19H
SESSION ORDINAIRE**

Le 17 mars 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 10 mars 2022 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, Christian CHEVALLIER.

PRESENTS : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Ismaïl ZAIMA, Josette REVOLON, Philippe CURIEN, Joaquim PEREIRA, Catherine GAUTHIER, Ronan MEDRANO, Sébastien TARDY

ABSENTS EXCUSES : Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PEREIRA)
Stéphane PERRIN (donne pouvoir à Christine EYNARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Joaquim PEREIRA

Approbation du compte-rendu du 05 Janvier 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la séance précédente du 18/11/2021, transmis à l'ensemble de ses membres.

Approbation : 1 abstention et un contre

I – Délibération d'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP) : mise à jour

Après avoir exposé les principes structurant la refonte du régime indemnitaire, Monsieur le Maire demande l'approbation de tous

Un certain nombre d'objectifs ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire :

- verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents,
- instaurer un système lisible et transparent,
- prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet **est favorable avec 11 voix pour.**

II – Délibération sur l'Emprunt de la Salle polyvalente

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'agrandissement et de rénovation de la salle polyvalente, ainsi que du chemin d'accès.

Décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 800.000 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite **soit 0,9821 % fixe** sous réserve que l'établissement du contrat et si le **déblocage de la totalité des fonds intervient le 25/04/2022.**

La première échéance sera fixée au 25/05/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet décide d'accepter cette offre **avec 7 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre.**

III – Délibération sur le taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Etat va augmenter les bases d'imposition en 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales et avec 11 voix pour **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et de retenir les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 13.67+15.90 = **29.57 %**

Taxe foncière (non bâti) : **45.54 %**

IV – Délibération sur l'approbation du compte de gestion du Trésorier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Délibération votée avec 11 voix pour.

V – Délibération sur l'approbation du compte administratif 2021

Sous la présidence de Mme Christine EYNARD, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021.

Délibération votée avec 10 voix pour.

VI – Délibération sur l'affectation du résultat

Présentation du tableau établi par la Trésorerie

Délibération avec 10 voix pour et 1 abstention

VII – Délibération sur le vote du budget 2022

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal avec **2 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour**, VOTE le budget suivant :

BUDGET DE LA COMMUNE	
Recettes de fonctionnement	302 429.87 €
Dépenses de fonctionnement	302 429.87 €
Recettes d'investissement	1 012 066.96 €
Dépenses d'investissement	1 012 066.96 €
soit un budget total de 1 314 496.83 €	

VIII – Question diverses

Discussion concernant le Dobblo, le conseil municipal décide de le garder à l'unanimité
Rappel de la cérémonie du 19 mars à 10h au monument aux morts

Fin de séance à 20h40